



APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE ARTISTIQUE EUROPÉENNE 2024
EXPÉRIMENTATION ET CRÉATION

CENTRE D'ARTS PLASTIQUES ET VISUELS

LILLE, FRANCE



Vingt ans après avoir été Capitale Européenne de la Culture en 2004, la Ville de Lille s'est donné le défi d'être une véritable capitale européenne de la Culture Durable en 2024. La municipalité s'est en effet engagée à agir pour accompagner la transition du secteur de la Culture vers davantage de respect de l'environnement, de justice sociale et d'inclusion.

Cet engagement s'est traduit par l'adoption d'une stratégie dédiée, et par le lancement d'un Appel à Agir à rayonnement européen et international. Cet Appel, structuré autour de 16 priorités pour une culture moins carbonée et plus inclusive, bénéficie de l'engagement de plus de 30 villes européennes à ce jour. La Ville de Lille s'est ainsi engagée à décliner ces 16 priorités dans son plan d'action local. **Le maintien et le développement de la diversité culturelle et artistique** en font partie intégrante.

La diversité est en effet un élément constitutif de la vie culturelle lilloise. Elle constitue une des richesses de cette ville située au cœur de l'Europe et des chemins migratoires depuis plusieurs siècles. Lille est indéniablement une ville d'accueil, attractive, qui s'enrichit des cultures apportées par ses habitants et habitantes. C'est une ville portée vers l'international puisqu'elle compte 15 jumelages actifs et de nombreux liens d'amitiés avec des villes européennes, d'Afrique du Nord et de l'Ouest, du Proche-Orient et d'Asie.

Dans ce cadre, la Ville de Lille a à cœur de développer les échanges artistiques et culturels avec d'autres pays, particulièrement avec ses villes jumelles, et de participer à des projets internationaux impliquant acteurs institutionnels, culturels, associatifs et citoyens.

Ainsi, la Ville de Lille, à travers son Centre d'Arts plastiques et visuels et sa Direction des Relations et Solidarités Internationales, propose en 2024 une résidence européenne d'expérimentation et de création autour des enjeux du développement durable partagé.

Le présent appel à candidatures s'adresse aux artistes plasticiens et visuels, dans les disciplines des arts plastiques et de l'image, originaires des villes jumelées européennes de la Ville de Lille.

LE CENTRE D'ARTS PLASTIQUES ET VISUELS DE LA VILLE DE LILLE



Le Centre d'Arts plastiques et visuels de la Ville de Lille est un établissement dédié à l'éducation du jeune public et à l'enseignement pour les adultes dans les domaines des arts plastiques et des images. L'établissement soutient la création artistique par la diffusion, sous la forme d'expositions, de résidences de création, de rencontres d'artistes et d'évènements culturels. Un centre de documentation, lieu de ressources ouvert à toutes et tous, y est également implanté.

Cette résidence constitue une opportunité, pour un ou une artiste, de développer un projet dans un nouvel espace de création, de découvrir l'émulation lilloise, et plus largement française.

Il s'agira également de rencontrer les habitants et habitantes, ainsi que les praticiens-artistes locaux dans le cadre d'échanges pédagogiques et d'inspiration.

Cela permettra à l'artiste de travailler en collaboration étroite avec l'équipe artistique, technique et pédagogique du Centre d'Arts plastiques et visuels, en dialogue avec la création artistique et la vie culturelle lilloise.



LA RÉSIDENCE

La résidence s'adresse aux artistes plasticiens et visuels, dans les disciplines des arts plastiques et de l'image. L'artiste lauréat devra porter un intérêt au contexte d'éducation artistique et culturelle à des fins d'expérimentation identifiée comme durable et partagée.

Il sera attentif à privilégier une forme de sobriété numérique et une pratique artistique favorisant le réemploi ou recyclage de matériaux.

La résidence artistique pourra s'étendre sur une **période de 11 semaines, à partir de février 2024**. Les dates d'entrée et de sortie seront fixées directement avec l'artiste lauréat.

Il résidera sur le territoire durant la durée de la résidence, sera autonome dans ses déplacements et privilégiera les transports en commun.

L'artiste se rendra disponible de manière exclusive selon un calendrier défini d'un commun accord avec le Centre d'Arts plastiques et visuels et la Direction des Relations Internationales.

ARTISTES ÉLIGIBLES

Cet appel à résidence artistique s'adresse à des artistes individuels résidant dans un pays de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, plus particulièrement au sein des villes européennes jumelées à la Ville de Lille, sans limite d'âge, et pouvant attester d'un parcours artistique professionnel.

Les villes jumelles de Lille concernées sont : Cologne (Allemagne), Erfurt (Allemagne), Esch-sur-Alzette (Luxembourg), Kharkiv (Ukraine), Leeds (Royaume-Uni), Liège (Belgique), Rotterdam (Pays-Bas), Turin (Italie), Valladolid (Espagne), Wrocław (Pologne).

L'artiste devra posséder quelques bases de la langue française, afin de faciliter les échanges avec le personnel et le public. Les échanges professionnels pourront également avoir lieu en anglais.

ENJEUX DE LA RÉSIDENCE D'EXPÉRIMENTATION ET DE CRÉATION

Cette résidence est à mi-chemin entre une résidence de création dont l'enjeu sera la production d'une ou de plusieurs œuvres par l'artiste invité, et une résidence-mission qui attendra de l'artiste qu'il ou elle puisse s'engager dans une démarche artistique d'action culturelle et/ou sociale.

Cette résidence d'expérimentation et de création consiste à permettre, par la proximité temporaire de contextes culturels, artistiques et sociaux mis en interférences, de révéler :

- Des pratiques partagées de sensibilisation aux enjeux écologiques et sociaux ;
- Des expérimentations de co-construction de gestes artistiques (ateliers, etc.).

RESTITUTION

A l'occasion de cette résidence, le Centre d'Arts plastiques et visuels souhaite intégrer une présentation de l'œuvre de l'artiste sous la forme d'une présentation et/ou d'un « atelier à l'œuvre », donnant lieu à des rencontres publiques et échanges avec des professionnels.

ACCOMPAGNEMENT

La Ville de Lille veille aux bonnes conditions du son séjour en orientant notamment l'artiste dans sa recherche de lieu d'hébergement. Ses équipes accompagnent l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire lillois et de ses équipements.

Il ou elle bénéficiera de l'accompagnement du Centre d'Arts plastiques et visuels dans son travail artistique, selon ses besoins, notamment pour l'organisation de rencontres d'habitants ou la recherche de prestataires et partenaires.

La Ville de Lille assure la communication autour de la résidence et prévoit l'interprétariat nécessaire pour les rendez-vous de l'artiste avec des professionnels ou lors des rencontres publiques. Elle assure la gestion administrative de la résidence dans le cadre de la législation publique.

CONDITIONS FINANCIÈRES

La Ville de Lille prendra en charge les frais généraux d'organisation de cette résidence ainsi, que les frais de déplacements aller-retour de l'artiste, de son lieu de résidence à Lille.

L'artiste reçoit pour l'ensemble de la prestation artistique et de ses frais sur toute la période de résidence la somme de 4.000€. La somme est ajustable en fonction du statut et du régime de sécurité sociale auquel est affilié l'artiste dans son pays ainsi que du temps effectif de résidence.

Cette somme globale a vocation à couvrir l'ensemble des dépenses relatives aux dépenses liées à l'hébergement, la restauration, le déplacement sur le territoire, les achats de matériel, ainsi que les frais de la présentation d'œuvres, la participation à des rencontres publiques, et à des actions de médiation culturelle programmées durant la période de résidence.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'artiste ou la structure qui accompagne l'artiste adresse les éléments suivants :

- Lettre de candidature indiquant les Nom, Prénom et Contact de l'artiste ; Cette fera état de la bonne compréhension et de l'acceptation de l'enjeu de développement durable partagé de cette résidence. Des pistes de travail en vue de l'expérimentation-crédation peuvent être évoquées.
- Un dossier artistique illustré et documenté présentant la démarche de l'artiste ;
- Un curriculum vitae ;
- Fiche Informations dûment complétée et signée.

Le dossier au format PDF est à envoyer, par voie électronique uniquement, à l'adresse suivante : contact.ri@mairie-lille.fr

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 31 DECEMBRE 2023 inclus.

SÉLECTION DES CANDIDATS

Un comité composé de professionnels des directions du Centre d'Arts plastiques et visuels, des Relations et solidarités internationales, ainsi que d'éventuelles personnalités extérieures, se réunira pour sélectionner l'artiste lauréat qui sera informé en janvier 2024.

Pour tout renseignement complémentaire : contact.ri@mairie-lille.fr - 03 20 49 50 80



FICHE INFORMATIONS

Document à compléter, à dater et signer, puis à joindre au dossier de candidature avec l'ensemble des pièces demandées.

Renseignements sur le candidat :

- Nom :
- Prénom :
- Date de Naissance :
- Adresse :
- Code Postal : Ville :
- Téléphone :
- Courriel :
- Site Internet :
- Organisme d'affiliation professionnel (ex : Maison des Artistes, AGESEA, autres) :

.....

- N° de Siret :

.....

Période de résidence demandée :

Période de disponibilité entre février et mars 2024 :

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e)

atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

Fait à Lille, le

Signature du candidat :